

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**RAPPORT ACTUALISE SUR LA CARTOGRAPHIE ET  
L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES DES SYSTEMES  
DE MESURE, NOTIFICATION ET VERIFICATION DES  
IGES ET DU SUIVI DE LA CDN**



Octobre 2024

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	i
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
RESUME EXECUTIF.....	v
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE</b> .....	3
1.1 Approche méthodologique générale .....	3
1.2 Revue documentaire .....	3
1.3 Consultations des parties prenantes .....	4
1.4 Organisation des ateliers régionaux de consultation .....	4
1.5 Ateliers spécialisés sur le cadre juridique et réglementaire .....	5
1.6 Analyse des données et validation des résultats.....	5
1.7 Limites de l'étude .....	5
<b>CHAPITRE II. ÉTAT DES LIEUX DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE AU BURUNDI</b> .....	6
2.1 Contexte institutionnel de la transparence climatique au Burundi .....	6
2.2 Cadre institutionnel de référence issu du BUR1.....	6
2.3 Évolutions institutionnelles observées depuis le BUR1 .....	7
2.4 Principales institutions impliquées dans le système national de transparence climatique .....	8
2.5 Forces du cadre institutionnel actuel.....	8
2.6 Défis institutionnels persistants .....	9
<b>CHAPITRE III. ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE DE LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE AU BURUNDI</b> .....	10
3.1 Introduction.....	10
3.2 Engagements internationaux du Burundi en matière de changements climatiques.....	10
3.3 Cadre constitutionnel et législatif national .....	11
3.4 Évolution du cadre réglementaire relatif au système MRV .....	11
3.5 Cadre politique et stratégique relatif aux changements climatiques .....	12
3.6 Contribution du cadre juridique au système national de transparence climatique .....	12
3.7 Principales lacunes du cadre juridique et réglementaire.....	13
3.8 Conclusion .....	13
<b>CHAPITRE IV : ÉTAT ACTUEL DU SYSTÈME MRV AU BURUNDI ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS OBSERVÉES</b> .....	14
4.1 Introduction.....	14

4.2 Aperçu général du système MRV actuel .....	14
4.3 Arrangements institutionnels du système MRV .....	14
4.4 Mécanismes de collecte, de traitement et de gestion des données .....	15
4.5 Évolution du système MRV à travers les exercices de rapportage climatique .....	15
4.6 Principales contraintes du système MRV actuel .....	15
4.7 État actuel du système MRV et principales évolutions observées .....	16
4.8 Analyse des lacunes, contraintes et besoins de renforcement .....	16
4.8.1 Lacunes institutionnelles et de gouvernance .....	16
4.8.2 Lacunes du cadre juridique et réglementaire .....	17
4.8.3 Lacunes du système de données .....	17
4.8.4 Lacunes techniques et méthodologiques .....	17
4.8.5 Lacunes du suivi de la CDN .....	17
4.8.6 Contraintes transversales .....	18
4.9. Conclusion du chapitre .....	19
<b>CHAPITRE V : MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU SYSTÈME MRV/MNV AU BURUNDI .....</b>	<b>20</b>
5.1 Introduction .....	20
5.2 Évolution de la cartographie des parties prenantes : du BUR1 au CBIT .....	20
<b>5.3 Actualisation détaillée de la cartographie des parties prenantes par secteur .....</b>	<b>20</b>
5.3.1 Secteur de l'énergie .....	20
5.3.2 Secteur des procédés industriels et utilisation des produits (PIUP) .....	21
5.3.3 Secteur Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) .....	23
5.3.4 Secteur des déchets .....	25
5.3.5 Mise en œuvre et suivi de la CDN .....	26
5.4 Analyse transversale .....	28
5.5 Lacunes et besoins de renforcement .....	29
CONCLUSION GÉNÉRALE .....	30
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>32</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

<b>Acronymes</b>	<b>Significations</b>
<b>AQ/CQ</b>	Assurance de la Qualité et Contrôle de la Qualité
<b>AFAT</b>	Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres
<b>AP</b>	Accord de Paris
<b>BTR</b>	Rapports Biennaux au titre de la transparence (angl.)
<b>BUR</b>	Rapports biennaux actualisés (Biennial Updated Report)
<b>BUR1</b>	Premier Rapport Biennal Actualisé sur les changements climatiques du Burundi
<b>CBIT</b>	Capacity Building Initiative for Transparency
<b>CC</b>	Changement climatique
<b>CCNUCC</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDN</b>	Contributions Déterminées au niveau National
<b>CTR</b>	Cadre de Transparence Renforcé
<b>GES</b>	Gaz à effet de serre
<b>GIEC</b>	Groupe Intergouvernemental pour l'Etude sur l'Evolution du Climat
<b>IGES</b>	Inventaire de Gaz à effet de serre
<b>IGEBU</b>	Institut Géographique du Burundi
<b>INSBU</b>	Institut National des Statistiques du Burundi
<b>MNV</b>	Mesure, Notification et Vérification
<b>MRV</b>	Mesurer, Rappporter et Vérifier (ou Measurement, Reporting and Verification (en Anglais))
<b>OBPE</b>	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PIUP</b>	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
<b>REDD+</b>	Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts
<b>REGIDESO</b>	Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Matrice synthétique des lacunes, causes et besoins de renforcement .....	18
Tableau 2: Parties prenantes actuelles et potentielles du système MRV dans le secteur de l'énergie .....	21
Tableau 3: Parties prenantes actuelles et potentielles du système MRV dans le secteur PIUP .....	22
Tableau 4: Actualisation des parties prenantes du secteur AFAT.....	24
Tableau 5: Actualisation des parties prenantes du secteur des déchets.....	25
Tableau 6: Principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN .....	27

## RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Renforcement des capacités du Burundi en matière de transparence climatique dans le cadre de l'Accord de Paris » (CBIT), le présent rapport présente la mise à jour de la cartographie et de l'analyse des parties prenantes, du cadre juridique et réglementaire ainsi que du système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV) relatif aux inventaires de gaz à effet de serre (GES) et au suivi des progrès de mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Cette étude s'inscrit dans le contexte de l'opérationnalisation du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) établi par l'Accord de Paris et précisé par la décision 18/CMA.1. Elle vise à évaluer les progrès réalisés depuis les travaux conduits dans le cadre des Communications Nationales et du Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1), à identifier les évolutions institutionnelles, juridiques et procédurales intervenues au Burundi et à déterminer les besoins de renforcement nécessaires pour assurer le respect durable des exigences de transparence de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

L'étude a été réalisée sur la base d'une revue approfondie de la documentation nationale et internationale pertinente, complétée par des consultations des parties prenantes organisées dans plusieurs zones écoclimatiques du pays ainsi que par des ateliers techniques réunissant les institutions publiques, les organismes de recherche, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques concernés par les questions de transparence climatique.

L'analyse du cadre institutionnel montre que le Burundi dispose d'une base institutionnelle relativement solide pour assurer la coordination des activités liées aux changements climatiques. Le Ministère ayant l'environnement dans ses attributions demeure l'institution de tutelle du système national de transparence climatique. L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) continue d'assurer la coordination des activités liées aux inventaires de GES, aux Communications Nationales, aux Rapports Biennaux de Transparence (BTR) et au suivi des engagements climatiques nationaux. L'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) conserve son rôle de Point focal national de la CCNUCC et demeure l'institution nationale de référence pour les données météorologiques, climatiques et hydrologiques.

Depuis la préparation du BUR1, plusieurs avancées institutionnelles importantes ont été enregistrées. Parmi celles-ci figure notamment l'adoption du décret n°100/206 du 28 septembre 2021 portant organisation et fonctionnement du système national d'inventaire des gaz à effet de serre, qui confère un fondement juridique plus solide au dispositif national d'inventaire et renforce le rôle de coordination de l'OBPE. L'étude a également constaté l'existence d'équipes sectorielles d'inventaire mobilisées pour les exercices de rapportage, même si leur fonctionnement demeure encore largement dépendant des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

L'analyse du cadre juridique et réglementaire met en évidence l'existence d'un ensemble relativement complet de textes législatifs, réglementaires et stratégiques susceptibles de soutenir les efforts nationaux de lutte contre les changements climatiques. Ce cadre comprend notamment la Constitution de la République du Burundi, le Code de l'environnement révisé en 2021, le Code forestier, le Code de l'eau, les textes relatifs à

l'énergie ainsi que diverses politiques et stratégies sectorielles. Le pays dispose également de plusieurs documents stratégiques spécifiques aux changements climatiques, notamment la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Changements Climatiques, la CDN actualisée ainsi que différents plans et stratégies d'adaptation.

Toutefois, l'étude révèle que plusieurs contraintes continuent de limiter l'efficacité du cadre juridique existant. Certaines dispositions restent insuffisamment opérationnelles en raison de l'absence ou de l'insuffisance de textes d'application, tandis que les obligations de collecte, de transmission et de partage des données climatiques ne sont pas toujours clairement définies dans les textes sectoriels. L'analyse met également en évidence l'absence d'un cadre réglementaire spécifique régissant de manière intégrée l'ensemble du système national de transparence climatique conformément aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé.

L'évaluation du système MRV actuel montre que des progrès importants ont été réalisés depuis les premiers exercices de rapportage du pays. Les méthodologies d'inventaire sont désormais alignées sur les Lignes directrices 2006 du GIEC, les capacités techniques des experts nationaux ont été renforcées et les mécanismes de contrôle qualité se sont progressivement améliorés. Néanmoins, plusieurs défis subsistent, notamment en matière de disponibilité des données d'activité, de pérennisation des équipes techniques, de coordination interinstitutionnelle, de gestion des bases de données et de mobilisation des ressources financières nécessaires à la préparation régulière des rapports exigés par la CCNUCC.

L'un des principaux résultats de cette étude réside dans l'actualisation de la cartographie des parties prenantes du système national de transparence climatique. Cette actualisation montre un élargissement significatif du nombre d'acteurs impliqués ou susceptibles d'être impliqués dans la production des données, la mise en œuvre des actions climatiques et le suivi des progrès réalisés. Alors que le BUR1 était principalement centré sur les institutions publiques directement impliquées dans les inventaires de GES, les consultations menées dans le cadre du projet CBIT ont permis d'identifier de nombreux nouveaux acteurs issus des administrations territoriales, des organismes de recherche, du secteur privé, des entreprises publiques, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

L'étude a également permis d'identifier un ensemble élargi d'institutions impliquées dans la mise en œuvre et le suivi des actions prévues dans la CDN. Cette évolution reflète le passage progressif d'un système essentiellement orienté vers le rapportage des émissions de GES à un système de transparence plus intégré couvrant également le suivi des mesures d'atténuation, des actions d'adaptation et des moyens de mise en œuvre.

Malgré les avancées observées, plusieurs lacunes persistent. Les principales contraintes concernent l'insuffisance des mécanismes institutionnels de coordination, les difficultés de partage et d'échange des données, l'absence d'un mécanisme formel de coordination du suivi de la CDN, la faible pérennisation des équipes techniques, les capacités institutionnelles encore limitées de certaines structures sectorielles ainsi que l'insuffisance des ressources financières nationales consacrées au fonctionnement du système de transparence climatique.

Au regard de ces constats, l'étude recommande de renforcer davantage le cadre institutionnel, juridique et procédural du système national de transparence climatique. Elle

recommande notamment la formalisation des mécanismes de coordination interinstitutionnelle, le renforcement des obligations de transmission des données, l'institutionnalisation des équipes sectorielles, le développement d'outils harmonisés de gestion des données, la consolidation des capacités techniques nationales et la mise en place de mécanismes durables de financement des activités de transparence climatique.

La mise en œuvre de ces recommandations permettra au Burundi de disposer d'un système national de transparence plus robuste, plus durable et davantage conforme aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris, tout en améliorant la qualité des informations nécessaires à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales de lutte contre les changements climatiques.

## I. INTRODUCTION

Les changements climatiques constituent aujourd'hui l'un des principaux défis au développement durable à l'échelle mondiale. Leurs effets se manifestent par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, des perturbations des écosystèmes, une dégradation des ressources naturelles ainsi que des impacts croissants sur les secteurs économiques et sociaux. Ces défis sont particulièrement importants pour les pays en développement, dont les capacités d'adaptation demeurent limitées et dont les économies restent fortement dépendantes des ressources naturelles et des conditions climatiques.

Conscient de ces enjeux, le Burundi a ratifié la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), le Protocole de Kyoto ainsi que l'Accord de Paris. À travers ces engagements internationaux, le pays s'est engagé à contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes ainsi que l'amélioration des mécanismes nationaux de suivi et de rapportage des actions climatiques.

L'Accord de Paris a introduit un nouveau cadre de gouvernance climatique fondé sur la transparence, la responsabilité et l'amélioration continue des engagements des Parties. Dans ce contexte, le Cadre de Transparence Renforcé (CTR) établi par l'article 13 de l'Accord de Paris impose aux Parties de fournir régulièrement des informations complètes, cohérentes, transparentes et comparables sur leurs émissions et absorptions de gaz à effet de serre, les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), les impacts des changements climatiques ainsi que les moyens de mise en œuvre mobilisés.

Pour répondre à ces exigences, le Burundi a progressivement développé un dispositif institutionnel, juridique et procédural destiné à soutenir la préparation des Communications Nationales, des Rapports Biennaux Actualisés (BUR) et, plus récemment, des Rapports Biennaux de Transparence (BTR). Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours des dernières années afin de renforcer les capacités nationales en matière de collecte, de gestion, d'analyse et de rapportage des données climatiques. Parmi celles-ci figurent notamment l'élaboration de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action sur les Changements Climatiques, la préparation des Communications Nationales, la soumission du Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1), la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National ainsi que l'élaboration du premier Rapport Biennal de Transparence.

Les travaux réalisés dans le cadre du BUR1 avaient permis de dresser un état des lieux du système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV), d'identifier les principales parties prenantes impliquées dans la production des données climatiques et de proposer des dispositions institutionnelles destinées à renforcer le système national de rapportage. Toutefois, depuis la réalisation de ces travaux, plusieurs évolutions importantes sont intervenues tant au niveau national qu'international. L'adoption du Cadre de Transparence Renforcé, l'entrée en vigueur des modalités, procédures et lignes directrices de transparence, l'actualisation de la CDN du Burundi, la préparation du premier BTR ainsi que l'évolution des arrangements institutionnels nationaux rendent nécessaire une réévaluation du dispositif existant.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet « Renforcement des capacités du Burundi en matière de transparence climatique dans le cadre de l'Accord de Paris » (CBIT).

L'une des activités clés de ce projet consiste à actualiser l'analyse des parties prenantes, du cadre juridique et réglementaire ainsi que du système national MRV afin d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les lacunes persistantes et de proposer les améliorations nécessaires pour répondre aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé.

Le présent rapport a ainsi pour objectif principal de mettre à jour la cartographie et l'analyse des parties prenantes concernées par la transparence climatique, d'examiner l'évolution du cadre juridique et réglementaire applicable aux changements climatiques et d'évaluer le fonctionnement actuel du système national MRV relatif aux inventaires de gaz à effet de serre et au suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN. Il vise également à identifier les contraintes et besoins de renforcement susceptibles d'affecter la pérennité et l'efficacité du système national de transparence climatique.

L'étude repose sur une démarche participative associant la revue de la documentation pertinente, l'analyse des textes juridiques et réglementaires, l'examen des arrangements institutionnels existants ainsi que des consultations menées auprès des principales parties prenantes concernées par la production des données climatiques, la mise en œuvre des actions climatiques et la préparation des rapports destinés à la CCNUCC.

Le rapport est structuré en six chapitres. Le premier chapitre présente la méthodologie utilisée pour la conduite de l'étude. Le deuxième chapitre analyse l'état actuel du cadre institutionnel ainsi que les principales évolutions observées depuis le BUR1. Le troisième chapitre examine le cadre juridique, réglementaire et politique relatif aux changements climatiques. Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse du système national de Mesure, Notification et Vérification applicable aux inventaires de gaz à effet de serre et au suivi de la mise en œuvre de la CDN. Le cinquième chapitre présente les principales lacunes, contraintes et besoins de renforcement identifiés. Enfin, le sixième chapitre présente la cartographie actualisée des parties prenantes ainsi que les conclusions et recommandations destinées à renforcer durablement le système national de transparence climatique du Burundi.

## **CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE**

### **1.1 Approche méthodologique générale**

La mise à jour de la cartographie des parties prenantes, du cadre juridique et réglementaire ainsi que du système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV) a été réalisée suivant une approche participative, inclusive et multidisciplinaire. Cette approche a permis de combiner l'analyse documentaire, les consultations des parties prenantes et les échanges techniques avec les institutions concernées afin d'obtenir une compréhension actualisée du dispositif national de transparence climatique.

L'étude a été conduite conformément aux objectifs du projet de Renforcement des Capacités du Burundi en matière de Transparence Climatique (CBIT), en tenant compte des exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris, des modalités, procédures et lignes directrices adoptées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris ainsi que des recommandations formulées lors de l'élaboration des Communications Nationales et du Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1).

La démarche méthodologique visait principalement à identifier les évolutions intervenues depuis les analyses réalisées dans le cadre du BUR1, à évaluer les capacités actuelles du système national MRV et à déterminer les besoins de renforcement institutionnel, juridique et technique nécessaires pour assurer la conformité du Burundi aux exigences internationales de transparence climatique.

### **1.2 Revue documentaire**

La première étape de l'étude a consisté en une revue approfondie de la documentation nationale et internationale pertinente relative aux changements climatiques et au système national de transparence.

Cette revue documentaire a porté notamment sur les rapports nationaux soumis à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, en particulier les Communications Nationales, le Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1), le premier Rapport Biennal de Transparence (BTR1), la Contribution Déterminée au niveau National actualisée ainsi que les différents rapports techniques élaborés dans le cadre des projets antérieurs relatifs au système MRV des inventaires de gaz à effet de serre et au suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN.

L'analyse documentaire a également concerné les textes législatifs et réglementaires applicables aux changements climatiques, notamment la Constitution de la République du Burundi, le Code de l'environnement révisé, le décret n°100/206 du 28 septembre 2021 portant organisation du système national d'inventaire des gaz à effet de serre, les politiques, stratégies et plans d'action nationaux ainsi que les textes sectoriels relatifs à l'énergie, à l'agriculture, à la foresterie, à la gestion des déchets, à l'eau et aux statistiques.

Cette revue a permis d'établir une situation de référence, d'identifier les principales recommandations formulées dans les études antérieures et de mettre en évidence les évolutions institutionnelles et réglementaires intervenues depuis la préparation du BUR1.

### **1.3 Consultations des parties prenantes**

Afin de compléter les informations recueillies lors de la revue documentaire, des consultations ont été organisées auprès des principales institutions impliquées dans la production, la gestion et l'utilisation des données climatiques ainsi que dans la mise en œuvre des actions prévues par la Contribution Déterminée au niveau National.

Les consultations ont associé des représentants des ministères sectoriels, des établissements publics, des organismes de recherche, des collectivités territoriales, du secteur privé, des organisations de la société civile, des partenaires techniques et financiers ainsi que des experts nationaux impliqués dans les activités d'inventaire des gaz à effet de serre, d'adaptation et de suivi des actions climatiques.

Ces consultations ont permis de recueillir des informations actualisées sur les responsabilités institutionnelles, les mécanismes de coordination existants, les procédures de collecte et de gestion des données, les contraintes rencontrées par les institutions concernées ainsi que les opportunités de renforcement du système national de transparence climatique.

### **1.4 Organisation des ateliers régionaux de consultation**

Dans le cadre de l'étude, des ateliers régionaux de consultation ont été organisés dans différentes zones écoclimatiques du Burundi afin de garantir une participation représentative des acteurs nationaux et locaux.

Les ateliers se sont tenus le 20 juillet 2023 à Bujumbura, le 21 juillet 2023 à Gitega et le 25 juillet 2023 à Ngozi. Ils ont réuni des représentants des administrations publiques, des institutions techniques, du secteur privé, des organisations de la société civile, des établissements de recherche et des partenaires de développement concernés par les questions liées aux changements climatiques.

L'objectif principal de ces ateliers était de recueillir les perceptions et les expériences des parties prenantes sur le fonctionnement du système MRV existant, d'identifier les acteurs impliqués dans la production et la gestion des données climatiques et de proposer des pistes d'amélioration du cadre institutionnel, juridique et procédural.

Les participants ont travaillé en groupes thématiques autour de trois axes principaux. Le premier concernait l'identification des parties prenantes impliquées dans les arrangements institutionnels existants ainsi que l'analyse des forces, faiblesses et besoins du système MRV. Le deuxième portait sur l'identification des dispositions institutionnelles et réglementaires nécessaires pour répondre aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé. Le troisième était consacré à l'identification des parties prenantes impliquées dans le suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National.

Les résultats issus de ces ateliers ont constitué une source importante d'information pour la mise à jour de la cartographie des parties prenantes et l'évaluation des besoins de renforcement du système national de transparence.

## **1.5 Ateliers spécialisés sur le cadre juridique et réglementaire**

Une deuxième série de consultations a été organisée en novembre 2023 avec la participation d'experts juristes, de représentants des institutions publiques concernées et d'organisations de la société civile.

Ces consultations avaient pour objectif d'examiner les textes juridiques et réglementaires existants, d'identifier les lacunes susceptibles de limiter le fonctionnement efficace du système national de transparence et de proposer des pistes d'amélioration en cohérence avec les exigences de l'Accord de Paris.

Les échanges ont notamment porté sur les mécanismes de coordination institutionnelle, les obligations de transmission des données, les procédures de contrôle qualité, les responsabilités des différentes institutions impliquées ainsi que les options de renforcement du cadre réglementaire national.

## **1.6 Analyse des données et validation des résultats**

Les informations collectées à travers la revue documentaire, les consultations institutionnelles et les ateliers régionaux ont fait l'objet d'une analyse croisée afin d'assurer la cohérence et la fiabilité des résultats.

Les données recueillies ont été comparées aux arrangements institutionnels décrits dans le BUR1 ainsi qu'aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé. Cette analyse comparative a permis d'identifier les progrès réalisés, les contraintes persistantes et les besoins prioritaires de renforcement.

Les résultats préliminaires ont ensuite été présentés aux parties prenantes concernées lors des réunions techniques de validation afin de recueillir leurs observations et d'intégrer les ajustements jugés nécessaires.

## **1.7 Limites de l'étude**

Malgré l'approche participative adoptée, certaines limites doivent être prises en considération dans l'interprétation des résultats. Elles concernent principalement la disponibilité variable des données institutionnelles, l'absence de certains textes d'application relatifs à des dispositions législatives récentes, ainsi que les contraintes de ressources ayant limité la participation de certaines institutions aux consultations.

Par ailleurs, les responsabilités institutionnelles et les mécanismes de coordination continuent d'évoluer dans le contexte de la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcé. Les résultats présentés dans ce rapport doivent donc être considérés comme une photographie de la situation observée au moment de l'étude et pourront nécessiter des actualisations ultérieures afin de tenir compte des évolutions futures du dispositif national de transparence climatique.

## **CHAPITRE II. ÉTAT DES LIEUX DU CADRE INSTITUTIONNEL DE LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE AU BURUNDI**

### **2.1 Contexte institutionnel de la transparence climatique au Burundi**

La mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), de l'Accord de Paris et des engagements nationaux du Burundi en matière de lutte contre les changements climatiques repose sur un ensemble d'institutions nationales intervenant à différents niveaux de planification, de coordination, de production des données, de mise en œuvre des actions climatiques et de rapportage.

Depuis la préparation des Communications Nationales et du Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1), le Burundi a progressivement développé un dispositif institutionnel destiné à soutenir la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, l'évaluation des mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi que le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Les analyses réalisées dans le cadre du BUR1 avaient permis d'identifier les principales institutions impliquées dans le système national MRV et de proposer un cadre institutionnel destiné à améliorer la coordination des activités liées aux changements climatiques. Cette architecture institutionnelle constituait la base du système national de transparence avant l'entrée en vigueur du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

La présente étude vise à examiner l'évolution de ce cadre institutionnel, à identifier les nouveaux acteurs impliqués dans la transparence climatique et à évaluer la capacité du dispositif actuel à répondre aux exigences croissantes de rapportage prévues dans le cadre du BTR.

### **2.2 Cadre institutionnel de référence issu du BUR1**

Le BUR1 identifiait le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) comme institution nationale chargée de la coordination des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques.

Au sein de ce dispositif, l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) assurait les fonctions de Point Focal national de la CCNUCC. L'institution était responsable de la collecte, de l'observation et du suivi des paramètres météorologiques, hydrologiques et climatiques ainsi que de la production et de la diffusion des informations climatiques nécessaires aux travaux d'adaptation et de rapportage.

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), qui assurait les fonctions de Point Focal adjoint de la CCNUCC, était chargé de coordonner la préparation des Communications Nationales, des Rapports Biennaux Actualisés et des inventaires nationaux de gaz à effet de serre. L'Office jouait également un rôle central dans la coordination des activités d'atténuation, d'adaptation et de suivi des engagements climatiques du pays.

Le système MRV décrit dans le BUR1 reposait également sur la participation de plusieurs ministères sectoriels, directions générales, organismes publics, institutions de recherche, entreprises publiques et privées ainsi que producteurs de données spécialisés intervenant dans les différents secteurs couverts par les inventaires nationaux de GES.

Dans le domaine de l'énergie, les principales institutions impliquées comprenaient notamment la Direction Générale de l'Énergie, la REGIDESO, l'Office Burundais des Recettes (OBR) ainsi que plusieurs entreprises industrielles fortement consommatrices d'énergie.

Dans le secteur Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT), les activités étaient principalement coordonnées par la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Élevage, en collaboration avec les services forestiers, les structures statistiques agricoles et diverses institutions techniques spécialisées.

Pour le secteur des procédés industriels et utilisation des produits (PIUP), la coordination était assurée par la Direction de l'Environnement et des Changements Climatiques au sein de l'OBPE avec l'appui des institutions en charge de l'industrie et des principales entreprises industrielles du pays.

La gestion des déchets était principalement coordonnée par l'OBPE avec l'appui des structures en charge de l'assainissement et des collectivités territoriales.

L'Institut de Statistiques et d'Études Économiques du Burundi (ISTEEBU), devenu Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU), intervenait comme principal fournisseur des statistiques nationales utilisées dans les différents exercices de rapportage.

Cette architecture institutionnelle a constitué la base des arrangements nationaux ayant permis la préparation des Communications Nationales, du BUR1 ainsi que des premiers travaux de préparation du système de transparence renforcé.

### **2.3 Évolutions institutionnelles observées depuis le BUR1**

Depuis la préparation du BUR1, plusieurs évolutions significatives sont intervenues dans le paysage institutionnel de la transparence climatique au Burundi.

La principale avancée concerne l'adoption du décret n°100/206 du 28 septembre 2021 portant organisation et fonctionnement du système national d'inventaire des gaz à effet de serre. Ce texte a permis de renforcer le cadre institutionnel du système d'inventaire en précisant les responsabilités des institutions impliquées et en conférant à l'OBPE un mandat plus explicite de coordination du système national d'inventaire.

Cette évolution marque une étape importante dans l'institutionnalisation du système national MRV en passant d'un dispositif largement basé sur des arrangements de projet à un système davantage intégré dans les structures administratives nationales.

L'étude a également mis en évidence le maintien du rôle de l'IGEBU comme Point Focal national de la CCNUCC. L'institution continue d'assurer la production des informations climatiques nécessaires à l'élaboration des inventaires de GES, aux analyses de vulnérabilité et aux activités de suivi des impacts des changements climatiques.

Par ailleurs, des équipes sectorielles d'inventaire ont été progressivement constituées afin de soutenir la préparation des rapports nationaux. Ces équipes regroupent des experts provenant des différentes institutions sectorielles concernées par les inventaires de GES. Toutefois, leur

fonctionnement demeure encore largement tributaire des financements extérieurs mobilisés dans le cadre des projets de rapportage climatique.

Une autre évolution importante concerne l'élargissement progressif du nombre d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN. Alors que les premiers exercices de rapportage étaient principalement centrés sur les inventaires de GES, les exigences du Cadre de Transparence Renforcé ont conduit à une implication croissante des institutions responsables des secteurs d'atténuation, d'adaptation et des moyens de mise en œuvre.

Cette évolution a favorisé l'émergence de nouveaux besoins de coordination entre les institutions productrices de données, les institutions de mise en œuvre et les structures chargées du rapportage national.

## **2.4 Principales institutions impliquées dans le système national de transparence climatique**

L'actualisation de la cartographie institutionnelle montre que le système national de transparence climatique repose aujourd'hui sur un réseau élargi d'acteurs publics, parapublics, privés et de recherche.

Au niveau de la coordination nationale, le Ministère en charge de l'environnement demeure l'autorité gouvernementale responsable des politiques climatiques. L'OBPE assure la coordination technique des activités de transparence climatique tandis que l'IGEBU continue de jouer un rôle central dans la production des données climatiques.

Les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de la foresterie, de l'industrie, des transports, des déchets, de la santé, de l'eau, des statistiques et des finances interviennent à travers leurs administrations spécialisées dans la production des données nécessaires aux inventaires de GES et au suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN.

L'analyse des consultations réalisées dans le cadre du projet CBIT montre également une implication croissante des collectivités territoriales, des établissements de recherche, des entreprises publiques et privées, des organisations de producteurs ainsi que des organisations de la société civile dans la production ou la gestion des données utiles au système national de transparence.

Cette diversification des acteurs constitue une opportunité importante pour renforcer la couverture des données et améliorer la qualité des informations utilisées dans les rapports nationaux.

## **2.5 Forces du cadre institutionnel actuel**

L'analyse du cadre institutionnel actuel met en évidence plusieurs acquis importants.

Le Burundi dispose d'institutions nationales clairement identifiées pour assurer la coordination des activités liées aux changements climatiques.

L'expérience accumulée à travers la préparation des Communications Nationales, des BUR et du premier BTR a permis de développer un noyau d'expertise nationale dans plusieurs secteurs clés.

L'existence du décret portant organisation du système national d'inventaire constitue également une avancée majeure vers l'institutionnalisation du système de transparence.

Enfin, l'élargissement progressif du nombre de parties prenantes impliquées dans les inventaires de GES et le suivi de la CDN crée des conditions favorables à la mise en place d'un système national de transparence plus robuste et plus durable.

## **2.6 Défis institutionnels persistants**

Malgré les progrès observés, plusieurs contraintes continuent de limiter le fonctionnement optimal du système national de transparence climatique.

Les mécanismes de coordination interinstitutionnelle demeurent insuffisamment formalisés pour assurer une transmission régulière et systématique des données.

Le suivi de la mise en œuvre de la CDN ne bénéficie pas encore d'un cadre institutionnel permanent clairement défini et officiellement opérationnel.

Les équipes sectorielles d'inventaire restent fortement dépendantes des projets financés par les partenaires techniques et financiers, ce qui constitue un risque pour la pérennité du système.

Des insuffisances persistent également en matière de gestion des données, de ressources humaines spécialisées et de financement national des activités de transparence climatique.

Ces contraintes constituent autant de défis qui devront être pris en compte dans le processus de renforcement du système national de transparence afin de garantir le respect durable des exigences du Cadre de Transparence Renforcé.

## **CHAPITRE III. ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE DE LA TRANSPARENCE CLIMATIQUE AU BURUNDI**

### **3.1 Introduction**

La mise en œuvre efficace du système national de transparence climatique repose sur l'existence d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel permettant de définir clairement les responsabilités des acteurs, d'assurer la disponibilité des données nécessaires au rapportage climatique et de garantir la pérennité des mécanismes de coordination entre les différentes institutions concernées.

Dans le contexte du Cadre de Transparence Renforcé (CTR) établi par l'Accord de Paris, les Parties sont appelées à mettre en place des dispositifs nationaux capables de produire régulièrement des informations fiables, transparentes, cohérentes et comparables sur les émissions et absorptions de gaz à effet de serre, les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN), les impacts des changements climatiques ainsi que les moyens de mise en œuvre mobilisés.

Le présent chapitre examine l'évolution du cadre juridique et réglementaire applicable aux changements climatiques au Burundi depuis la préparation du Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1). Il analyse les principaux instruments internationaux, nationaux et sectoriels qui contribuent au fonctionnement du système national de transparence climatique et identifie les principales lacunes nécessitant des renforcements complémentaires.

### **3.2 Engagements internationaux du Burundi en matière de changements climatiques**

Le Burundi participe activement aux efforts internationaux de lutte contre les changements climatiques à travers son adhésion à plusieurs conventions, accords et initiatives internationales.

Le pays est Partie à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992, qui constitue le principal instrument international encadrant la coopération mondiale dans le domaine climatique. À ce titre, le Burundi est tenu de communiquer régulièrement des informations relatives à ses émissions de gaz à effet de serre, à ses mesures d'atténuation et d'adaptation ainsi qu'à ses besoins en matière de financement, de transfert de technologies et de renforcement des capacités.

Le Burundi est également Partie au Protocole de Kyoto ainsi qu'à l'Accord de Paris adopté en 2015. Ce dernier a introduit de nouvelles exigences en matière de transparence à travers l'article 13 relatif au Cadre de Transparence Renforcé. Les modalités, procédures et lignes directrices adoptées par la décision 18/CMA.1 imposent désormais aux Parties de mettre en place des systèmes nationaux permettant la préparation régulière des Rapports Biennaux de Transparence (BTR).

En complément de la CCNUCC, le Burundi est également Partie à plusieurs conventions environnementales multilatérales étroitement liées aux changements climatiques, notamment la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification, la Convention de Ramsar sur les zones humides et la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.

Ces différents engagements internationaux constituent le fondement juridique général du système national de transparence climatique.

### **3.3 Cadre constitutionnel et législatif national**

Au niveau national, la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles bénéficient d'un ancrage juridique important à travers la Constitution de la République du Burundi du 7 juin 2018.

La Constitution consacre la responsabilité de l'État dans la préservation de l'environnement et reconnaît le droit des citoyens à vivre dans un environnement sain. Elle fournit ainsi le socle juridique sur lequel reposent les politiques publiques relatives à la protection de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques.

Depuis la création du ministère en charge de l'environnement à la fin des années 1980, le Burundi a progressivement développé un ensemble de textes législatifs régissant la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Parmi les textes les plus importants figure la Loi n°1/09 du 25 mai 2021 portant Code de l'environnement du Burundi. Ce texte constitue aujourd'hui le principal instrument législatif encadrant la gestion environnementale nationale. Il intègre plusieurs principes modernes de gestion environnementale, notamment la prévention, la précaution, la participation du public et le développement durable.

Le Code de l'environnement fournit un cadre général favorable à la mise en œuvre des politiques climatiques même si plusieurs dispositions relatives à la gestion des données climatiques, au suivi des émissions de gaz à effet de serre et au rapportage climatique nécessitent encore des mécanismes d'application plus précis.

D'autres textes législatifs sectoriels contribuent également à la lutte contre les changements climatiques, notamment le Code forestier, le Code de l'eau, les lois relatives à la gestion des aires protégées, les textes régissant le secteur énergétique ainsi que les réglementations relatives à la gestion des déchets et de l'assainissement.

L'ensemble de ces textes constitue un environnement juridique relativement favorable au développement du système national de transparence climatique.

### **3.4 Évolution du cadre réglementaire relatif au système MRV**

L'une des principales évolutions observées depuis la préparation du BUR1 concerne le renforcement progressif du cadre réglementaire applicable au système national MRV.

Le progrès le plus significatif réside dans l'adoption du décret n°100/206 du 28 septembre 2021 portant organisation et fonctionnement du système national d'inventaire des gaz à effet de serre.

Ce décret marque une étape importante dans l'institutionnalisation du système national de transparence climatique. Il définit les principales structures intervenant dans la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et précise les responsabilités des institutions concernées en matière de collecte, de traitement, de validation et de transmission des données.

Le décret consacre notamment le rôle de coordination de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) et renforce la participation des institutions sectorielles dans le fonctionnement du système national d'inventaire.

Par rapport à la situation observée lors de la préparation du BUR1, cette évolution représente une avancée importante vers la pérennisation du système national de rapportage.

Toutefois, l'analyse réalisée dans le cadre de la présente étude montre que certaines composantes du Cadre de Transparence Renforcé, notamment celles relatives au suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN, aux indicateurs d'adaptation et au suivi des moyens de mise en œuvre, ne sont pas encore couvertes de manière suffisamment détaillée par le cadre réglementaire existant.

### **3.5 Cadre politique et stratégique relatif aux changements climatiques**

Au-delà des textes législatifs et réglementaires, le Burundi dispose d'un ensemble important de politiques, stratégies et plans d'action qui orientent les interventions nationales en matière de changements climatiques.

Parmi les principaux documents stratégiques figurent la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, la Stratégie Nationale et Plan d'Action sur les Changements Climatiques, la Contribution Déterminée au niveau National actualisée, la Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques, la Stratégie Nationale et Plan d'Action REDD+, ainsi que le Plan National de Développement.

Ces documents traduisent l'engagement du Gouvernement à intégrer les considérations climatiques dans les politiques sectorielles et fournissent les orientations nécessaires à la planification des mesures d'atténuation et d'adaptation.

La CDN actualisée constitue aujourd'hui le principal document de référence pour le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements climatiques nationaux. Elle identifie les actions prioritaires d'atténuation et d'adaptation, les secteurs concernés ainsi que les principales institutions responsables de leur mise en œuvre.

L'existence de ces instruments stratégiques constitue un atout majeur pour le développement du système national de transparence climatique.

### **3.6 Contribution du cadre juridique au système national de transparence climatique**

L'analyse des textes existants montre que le Burundi dispose aujourd'hui d'une base juridique relativement solide pour soutenir les activités liées à la transparence climatique.

Les différents textes permettent d'identifier les institutions responsables de la gestion environnementale, d'encadrer la collecte de certaines données sectorielles et de soutenir la mise en œuvre des engagements internationaux du pays.

Le décret portant organisation du système national d'inventaire des gaz à effet de serre constitue à cet égard une avancée importante vers l'institutionnalisation du système MRV.

Cependant, le cadre juridique demeure encore fragmenté et dispersé entre plusieurs textes sectoriels. Les responsabilités relatives à la production et au partage des données climatiques ne sont pas toujours clairement définies et les mécanismes de coordination entre institutions restent souvent basés sur des arrangements administratifs plutôt que sur des obligations réglementaires formelles.

Cette situation limite parfois la disponibilité régulière des données nécessaires à la préparation des rapports nationaux.

### **3.7 Principales lacunes du cadre juridique et réglementaire**

L'analyse réalisée met en évidence plusieurs insuffisances susceptibles de limiter le fonctionnement efficace du système national de transparence climatique.

La première concerne l'absence d'un cadre réglementaire intégré couvrant l'ensemble des exigences du Cadre de Transparence Renforcé. Le dispositif actuel est principalement centré sur les inventaires de gaz à effet de serre alors que le CTR exige également un suivi régulier des progrès de mise en œuvre des CDN, des actions d'adaptation ainsi que des moyens de mise en œuvre.

La deuxième lacune concerne l'absence d'obligations suffisamment explicites relatives à la transmission des données climatiques par les différentes institutions sectorielles.

La troisième concerne l'insuffisance des mécanismes réglementaires encadrant le contrôle qualité, l'archivage des données, la gestion des bases de données nationales et la pérennisation des équipes techniques sectorielles.

Enfin, plusieurs textes nécessitent encore des mesures d'application ou des mécanismes opérationnels permettant leur mise en œuvre effective.

### **3.8 Conclusion**

L'analyse du cadre juridique, réglementaire et politique montre que le Burundi dispose d'importants acquis susceptibles de soutenir le fonctionnement du système national de transparence climatique. Les progrès réalisés depuis le BUR1, notamment à travers l'adoption du décret portant organisation du système national d'inventaire des gaz à effet de serre, témoignent d'une volonté croissante d'institutionnaliser le système de rapportage climatique.

Toutefois, l'évolution des exigences internationales liées au Cadre de Transparence Renforcé nécessite désormais un renforcement complémentaire du dispositif juridique existant afin de couvrir l'ensemble des dimensions du système national de transparence, notamment le suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN, la gestion des données climatiques et la coordination interinstitutionnelle. Ces aspects seront examinés plus en détail dans l'analyse du système MRV présentée au chapitre suivant.

## **CHAPITRE IV : ÉTAT ACTUEL DU SYSTÈME MRV AU BURUNDI ET PRINCIPALES ÉVOLUTIONS OBSERVÉES**

### **4.1 Introduction**

Le présent chapitre analyse l'organisation et le fonctionnement actuels du système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV) mis en place au Burundi pour soutenir la préparation des inventaires nationaux de gaz à effet de serre et le suivi des progrès de mise en œuvre des politiques et mesures relatives aux changements climatiques. Il met en évidence les arrangements institutionnels existants, les mécanismes de collecte et de gestion des données, les acquis enregistrés ainsi que les principales contraintes qui affectent son fonctionnement.

L'analyse s'appuie sur les travaux antérieurs réalisés dans le cadre des Communications Nationales, du BUR1, ainsi que sur diverses études consacrées à la structuration des systèmes MRV des inventaires de GES et au suivi de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Elle permet de situer les évolutions du système MRV dans une dynamique progressive de renforcement des capacités nationales en matière de transparence climatique.

### **4.2 Aperçu général du système MRV actuel**

Le système MRV du Burundi repose sur un ensemble d'institutions publiques techniques et sectorielles impliquées dans la collecte, la compilation et la validation des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'au suivi des actions climatiques.

Il s'articule principalement autour des structures en charge de l'environnement, des ministères sectoriels (énergie, agriculture, élevage, foresterie, déchets), de l'institut national de statistique ainsi que d'autres institutions techniques et de recherche. Ces acteurs contribuent, chacun dans leur domaine, à la production des informations nécessaires au suivi des engagements climatiques du pays.

Dans sa configuration actuelle, le système MRV reste en phase de consolidation progressive. Les mécanismes de coordination existent, mais demeurent encore largement fondés sur des arrangements ad hoc, progressivement renforcés au fil des exercices de rapportage climatique.

### **4.3 Arrangements institutionnels du système MRV**

Les arrangements institutionnels du système MRV ont connu des améliorations significatives au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la clarification des rôles et responsabilités des principales institutions impliquées.

L'adoption du décret n°100/206 du 28 septembre 2021 a constitué une avancée majeure dans le renforcement du cadre institutionnel de l'inventaire national des gaz à effet de serre. Ce texte a permis de structurer davantage les responsabilités des institutions techniques et de consolider les bases organisationnelles du système MRV.

L'institution en charge de l'environnement assure le rôle de coordination technique du dispositif, tandis que les ministères sectoriels fournissent les données spécifiques à leurs domaines respectifs. L'institut national de statistique apporte un appui essentiel en matière de données de référence et d'indicateurs socio-économiques.

Toutefois, la coordination interinstitutionnelle reste encore perfectible. Les échanges de données ne sont pas toujours formalisés, et les mécanismes de collaboration nécessitent d'être davantage institutionnalisés afin d'assurer la régularité et la cohérence des flux d'information.

#### **4.4 Mécanismes de collecte, de traitement et de gestion des données**

Les mécanismes de collecte des données MRV reposent principalement sur des dispositifs sectoriels. Chaque ministère ou institution collecte les données relevant de son domaine de compétence avant leur transmission aux structures chargées de la compilation nationale.

Le traitement des données pour les inventaires de GES est réalisé selon les lignes directrices du GIEC, avec des niveaux de précision variables selon les secteurs. Certains domaines disposent de systèmes relativement structurés, tandis que d'autres rencontrent encore des difficultés liées à la disponibilité, à la désagrégation et à la fiabilité des données.

Par ailleurs, la gestion des données MRV n'est pas encore centralisée au sein d'une plateforme intégrée. Cette situation limite les possibilités d'automatisation, de suivi en temps réel et de traçabilité des informations, ce qui constitue un enjeu important pour le renforcement futur du système.

#### **4.5 Évolution du système MRV à travers les exercices de rapportage climatique**

Le système MRV du Burundi s'est progressivement renforcé à travers les différents exercices de rapportage climatique, notamment les Communications Nationales, le BUR1 ainsi que diverses études techniques dédiées au MRV des inventaires de GES et au suivi de la CDN.

Ces exercices ont permis de consolider les capacités techniques nationales en matière de collecte, de traitement et de compilation des données climatiques. Ils ont également contribué à structurer progressivement les équipes techniques sectorielles et à renforcer leur expérience dans la production des inventaires nationaux.

En outre, ces processus ont favorisé l'élargissement du réseau institutionnel impliqué dans la transparence climatique, contribuant ainsi à une meilleure appropriation nationale des enjeux liés au MRV.

#### **4.6 Principales contraintes du système MRV actuel**

Malgré les progrès enregistrés, le système MRV continue de faire face à plusieurs contraintes qui limitent son efficacité.

Les principales difficultés concernent la disponibilité et la qualité des données dans certains secteurs, ainsi que l'absence de mécanismes pleinement formalisés de coordination interinstitutionnelle. La standardisation des procédures de collecte, de validation et de transmission des données reste également insuffisante.

Par ailleurs, le système demeure fortement dépendant de financements extérieurs, ce qui soulève des questions de durabilité à moyen et long terme. Les capacités techniques restent par ailleurs inégales entre les institutions, ce qui affecte la cohérence globale du dispositif.

Ces contraintes se traduisent également par une difficulté à assurer la continuité et la comparabilité des données dans le temps, ainsi qu'une faible automatisation des processus de consolidation et de vérification des informations climatiques.

#### **4.7 État actuel du système MRV et principales évolutions observées**

L'analyse du système MRV actuel met en évidence des progrès significatifs réalisés depuis les premiers exercices de rapportage climatique du Burundi.

L'adoption du décret n°100/206 du 28 septembre 2021 a permis de renforcer le cadre institutionnel de l'inventaire national des gaz à effet de serre. Les rôles des principales institutions impliquées dans la production des données et l'élaboration des inventaires sont désormais mieux définis qu'au moment de la préparation du BUR1.

Les différents exercices de préparation des Communications Nationales, du BUR1 et des études relatives aux systèmes MRV des inventaires de GES et du suivi de la CDN ont également permis de renforcer les capacités techniques nationales et d'élargir progressivement le réseau des institutions impliquées dans la transparence climatique.

Toutefois, plusieurs contraintes persistent. Elles concernent notamment la disponibilité des données, l'insuffisance de certains mécanismes de coordination interinstitutionnelle, la faible formalisation des procédures de partage des données ainsi que la dépendance du système vis-à-vis des financements extérieurs.

L'analyse montre également que les arrangements institutionnels relatifs au suivi de la mise en œuvre de la CDN demeurent moins structurés que ceux relatifs à l'inventaire des gaz à effet de serre. Plusieurs institutions participent déjà à la mise en œuvre des actions prévues dans la CDN, mais les mécanismes de collecte, de centralisation et de consolidation des informations nécessaires au suivi des progrès restent encore à renforcer.

Le système MRV du Burundi constitue aujourd'hui le principal mécanisme national de production et de gestion des informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre et au suivi des actions climatiques. Malgré les progrès observés, plusieurs défis institutionnels, techniques et procéduraux subsistent et nécessitent des améliorations afin d'assurer la pérennité, l'efficacité et la fiabilité du système.

Ces défis peuvent être regroupés en trois catégories principales :

- défis institutionnels et de coordination ;
- défis techniques et de gestion des données ;
- défis liés à la durabilité et aux capacités humaines et financières.

#### **4.8 Analyse des lacunes, contraintes et besoins de renforcement**

##### **4.8.1 Lacunes institutionnelles et de gouvernance**

Sur le plan institutionnel, le système MRV présente encore des insuffisances liées à la gouvernance et à la coordination entre les acteurs. L'absence d'un cadre formalisé et permanent

de coordination MRV constitue une limite importante, dans la mesure où la coordination actuelle repose encore sur des mécanismes partiellement ad hoc.

La coordination interinstitutionnelle demeure également irrégulière, ce qui affecte la continuité des échanges entre les structures impliquées. Par ailleurs, les rôles des points focaux sectoriels ne sont pas toujours suffisamment opérationnalisés, ce qui limite leur efficacité dans la collecte et la transmission des données. Enfin, l'intégration du MRV dans les mandats sectoriels reste encore partielle dans certaines institutions.

#### **4.8.2 Lacunes du cadre juridique et réglementaire**

Le cadre juridique et réglementaire, bien qu'ayant connu des avancées importantes, demeure incomplet sur le plan opérationnel. L'absence de textes d'application du cadre MRV limite la mise en œuvre effective des dispositions existantes.

Le partage des données entre institutions reste insuffisamment contraignant sur le plan juridique, ce qui affecte la régularité et la complétude des informations transmises. De plus, le suivi de la CDN ne bénéficie pas encore d'un encadrement juridique spécifique suffisamment structuré, ce qui limite la formalisation des responsabilités des acteurs concernés.

#### **4.8.3 Lacunes du système de données**

Le système de données MRV présente plusieurs faiblesses structurelles. Les données disponibles sont encore incomplètes et hétérogènes selon les secteurs, ce qui affecte leur comparabilité et leur exploitation.

L'absence d'une base de données centralisée constitue une contrainte majeure, dans la mesure où elle limite la consolidation et la gestion intégrée des informations climatiques. À cela s'ajoute une faible standardisation des formats et des procédures de collecte, ainsi qu'une traçabilité insuffisante des données utilisées dans les inventaires et le suivi des actions climatiques.

#### **4.8.4 Lacunes techniques et méthodologiques**

Sur le plan technique, des disparités importantes subsistent dans la maîtrise des lignes directrices du GIEC entre les différents secteurs. Cette situation entraîne des niveaux de qualité variables dans la production des inventaires.

Par ailleurs, le système d'assurance et de contrôle qualité (QA/QC) n'est pas encore formalisé, ce qui limite la robustesse des données produites. La documentation des hypothèses, méthodes et sources de données reste également insuffisante. Enfin, le système repose encore sur un nombre limité d'experts techniques, ce qui pose des enjeux de continuité et de durabilité des compétences.

#### **4.8.5 Lacunes du suivi de la CDN**

Le suivi de la Contribution Déterminée au niveau National demeure moins structuré que celui des inventaires de GES. Il n'existe pas encore de cadre méthodologique national harmonisé permettant d'assurer une approche uniforme du suivi.

Les indicateurs de suivi ne sont pas encore standardisés, et la centralisation des données relatives à la CDN reste insuffisante. La coordination entre les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CDN demeure également limitée, ce qui affecte la capacité à suivre de manière cohérente les progrès réalisés.

#### 4.8.6 Contraintes transversales

Au-delà des aspects spécifiques, plusieurs contraintes transversales affectent l'ensemble du système MRV. Le niveau de digitalisation reste faible, avec une forte dépendance à des processus manuels de collecte et de traitement des données.

Le système demeure également fortement dépendant des financements extérieurs, ce qui pose des questions de durabilité à moyen et long terme. Les capacités humaines et institutionnelles restent inégalement réparties entre les structures, et l'intégration des systèmes sectoriels de données demeure encore limitée.

Tableau 1: Matrice synthétique des lacunes, causes et besoins de renforcement

<b>Domaine</b>	<b>Lacunes</b>	<b>Causes</b>	<b>Besoins de renforcement</b>
Gouvernance	Coordination non formalisée	Absence de cadre MRV institutionnalisé	Mise en place d'un cadre national MRV
Gouvernance	Rôles peu clairs	Mandats non standardisés	Clarification des responsabilités
Juridique	Faible encadrement des données	Absence de textes d'application	Réglementation MRV opérationnelle
Juridique	CDN peu structurée	Cadre juridique incomplet	Cadre juridique CDN
Données	Données hétérogènes	Capacités sectorielles faibles	Renforcement des systèmes de collecte
Données	Absence de centralisation	Fragmentation des systèmes	Plateforme MRV intégrée
Données	Faible standardisation	Absence de normes nationales	Normes nationales MRV
Technique	Capacités GIEC inégales	Formation insuffisante	Renforcement des capacités techniques
Technique	QA/QC faible	Absence de procédures formelles	Système QA/QC national
CDN	Suivi non harmonisé	Absence de cadre méthodologique	Cadre national CDN
CDN	Indicateurs non standardisés	Absence de référentiel	Indicateurs nationaux CDN
Digitalisation	Processus manuels	Absence d'outils numériques	Plateforme digitale MRV
Ressources	Dépendance externe	Faible budgétisation nationale	Financement durable du MRV

#### **4.9. Conclusion du chapitre**

Le système MRV du Burundi présente des progrès notables en matière de structuration institutionnelle et de développement progressif des capacités techniques. Toutefois, il demeure confronté à plusieurs contraintes et lacunes qui limitent son efficacité globale.

L'analyse met en évidence la nécessité de renforcer la gouvernance du système, d'améliorer la gestion des données, de consolider les capacités techniques et de structurer le suivi de la CDN. La mise en œuvre progressive de ces améliorations constitue une condition essentielle pour assurer un système MRV plus cohérent, durable et performant.

## **CHAPITRE V : MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DU SYSTÈME MRV/MNV AU BURUNDI**

### **5.1 Introduction**

La mise à jour de la cartographie des parties prenantes constitue une étape essentielle du renforcement du système national de transparence climatique. Elle permet d'identifier les acteurs impliqués dans la production, la gestion et la transmission des données nécessaires aux inventaires de gaz à effet de serre ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Dans le cadre du présent rapport CBIT, cette actualisation vise à améliorer la compréhension du réseau d'acteurs du système MRV/MNV et à refléter les évolutions intervenues depuis la cartographie établie lors de la préparation du BUR1.

### **5.2 Évolution de la cartographie des parties prenantes : du BUR1 au CBIT**

L'analyse des consultations réalisées dans le cadre du projet CBIT a permis d'actualiser la cartographie des parties prenantes impliquées dans la production, la gestion et la transmission des données nécessaires à l'inventaire national des gaz à effet de serre ainsi qu'au suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN.

Par rapport à la cartographie établie lors de la préparation du BUR1, plusieurs opportunités d'élargissement du système ont été identifiées. Les ateliers de consultation ont notamment mis en évidence l'existence de nombreux producteurs de données qui ne participent pas encore de manière systématique aux processus nationaux de rapportage climatique.

Cette évolution traduit le passage progressif d'un système essentiellement axé sur le rapportage des inventaires de GES vers un système de transparence plus intégré couvrant l'ensemble des exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

### **5.3 Actualisation détaillée de la cartographie des parties prenantes par secteur**

#### **5.3.1 Secteur de l'énergie**

Dans le secteur de l'énergie, les consultations ont montré que les données utilisées pour les inventaires de GES proviennent principalement de la Direction Générale de l'Énergie, de la REGIDESO, de la Société Pétrolière du Burundi (SOPEBU), de l'Office Burundais des Recettes (OBR) ainsi que de certaines grandes entreprises industrielles telles que BRARUDI, BUCECO, FOMI et SOSUMO.

Toutefois, les consultations ont mis en évidence que plusieurs acteurs susceptibles de fournir des données pertinentes demeurent encore insuffisamment intégrés au système national MRV. Il s'agit notamment des établissements bancaires, des hôpitaux, des établissements hôteliers, des administrations locales, des opérateurs de télécommunications ainsi que des entreprises de construction qui utilisent régulièrement des groupes électrogènes et consomment des quantités significatives de combustibles fossiles.

Concernant les données relatives à l'utilisation du bois-énergie et du charbon de bois, les consultations ont révélé la nécessité d'associer davantage les administrations communales, les moniteurs agricoles et les organisations non gouvernementales intervenant dans les programmes de gestion durable des ressources forestières.

Pour les données relatives au GPL, plusieurs acteurs du secteur privé ont été identifiés comme sources potentielles d'information, notamment les sociétés importatrices et distributrices ainsi que les associations de consommateurs.

Enfin, dans le domaine du transport lacustre, les consultations ont recommandé un renforcement de la collaboration avec les opérateurs économiques intervenant sur le Lac Tanganyika afin d'améliorer la disponibilité des données relatives à la consommation de carburants.

Tableau 2:Parties prenantes actuelles et potentielles du système MRV dans le secteur de l'énergie

<b>Catégorie de données</b>	<b>Institutions actuellement impliquées</b>	<b>Institutions à intégrer ou à renforcer</b>
Consommation de carburants	REGIDESO, SOPEBU, OBR, BRARUDI, BUCECO, FOMI, SOSUMO	Banques, hôpitaux, hôtels, administrations locales, ONATEL, Econet, Lumitel, OBUHA, entreprises de construction
Bois-énergie et charbon	OBPE, DGE	Administrations communales, moniteurs agricoles, ONG locales
GPL	OBR, DGE	Importateurs privés et distributeurs de GPL
Combustibles des institutions publiques	OBPE, FDNB, Police nationale	Ministères sectoriels, établissements publics
Transport lacustre	Autorité maritime	BETRALAC, ARNOLAC, opérateurs hôteliers

### 5.3.2 Secteur des procédés industriels et utilisation des produits (PIUP)

L'analyse réalisée dans le cadre des consultations des parties prenantes a permis d'actualiser la cartographie des acteurs impliqués dans la collecte et la production des données nécessaires à l'estimation des émissions de gaz à effet de serre du secteur des Procédés Industriels et de l'Utilisation des Produits (PIUP).

La cartographie établie lors de la préparation du BUR1 identifiait principalement les grandes industries manufacturières et certaines administrations publiques comme principales sources de données. Les consultations menées dans le cadre du projet CBIT ont toutefois révélé l'existence d'un nombre beaucoup plus important d'acteurs économiques susceptibles de contribuer à l'amélioration de la couverture des données et de la qualité des inventaires nationaux.

Dans le sous-secteur des matériaux minéraux, les données relatives à la production de ciment et de chaux continuent d'être principalement fournies par les industries concernées ainsi que

par les structures nationales de contrôle et de régulation. Toutefois, les consultations ont permis d'identifier de nouveaux opérateurs économiques actifs dans la production de chaux qui pourraient être intégrés dans le système national MRV afin d'améliorer la représentativité des données collectées.

Le secteur agroalimentaire constitue également une source importante d'émissions relevant du secteur PIUP. Les ateliers ont permis d'identifier plusieurs brasseries, unités de transformation alimentaire, centres agropastoraux et entreprises de transformation qui ne participaient pas systématiquement aux exercices de collecte de données lors des précédents inventaires.

Les consultations ont également mis en évidence l'importance de renforcer la collaboration avec les boulangeries industrielles, les unités de transformation des huiles végétales, les fabricants de savon, les minoteries, les usines théicoles ainsi que les entreprises de menuiserie, dont les activités génèrent des données utiles pour l'amélioration des estimations d'émissions.

Par ailleurs, les échanges avec les parties prenantes ont permis d'identifier plusieurs activités industrielles émergentes qui devront faire l'objet d'un suivi particulier lors des prochains exercices d'inventaire afin d'assurer une couverture plus complète du secteur PIUP conformément aux Lignes directrices 2006 du GIEC.

L'actualisation de cette cartographie met en évidence l'élargissement progressif du réseau de producteurs de données et confirme la nécessité de formaliser davantage les mécanismes de collaboration entre institutions publiques, entreprises privées et structures de coordination du système national de transparence climatique.

Tableau 3:Parties prenantes actuelles et potentielles du système MRV dans le secteur PIUP

<b>Données d'activité</b>	<b>Institutions déjà impliquées</b>	<b>Institutions à intégrer ou à renforcer</b>
Production de ciment	OBM, AIB, BUCECO	-
Production de chaux	BUCECO, OBM, AB Geoscience, SOBUFA, EFCCO, FOMI	BPEAE, SOSUMO (Bukemba), Ahmed Salum (Kibago)
Production de bière	BRAGITA, Brewery Burundi Ngozi, MUCO BREWERY, KINGS Company	SCTN et autres brasseries locales
Production de vin et jus de banane	Centre Agropastoral de Mutwenzi, CAPAD, SOCOPA, Communauté des Sœurs Visitandines	SAVONOR, Maison Pace-E-Bene, TUTARUDI Company, GOLISE, KIDICO
Production de pain	Goshen, Pélican, La Saveur, MAJAMBERE	TRIANON, Saint Thomas, Café Gourmand, MUTOYI, BETHEL
Transformation des huiles végétales	Centre Agropastoral de Mutwenzi	BPEAE, Paroisse Busoro, SAVONOR, CIKAR, RUPO, RAFFINA
Production de savon	SAVONOR, CIKAR	-

Utilisation de lubrifiants	REGIDESO, CIKAR	OBR, ELAGA
Asphaltage	ARB	-
Substances appauvrissant la couche d'ozone	OBR, Bureau National Ozone, ABF	-
Production de boulettes et saucissons	CDC Butezi	-
Production de farine	BPEAE, Coopérative CEAP, SANGWE Imbura, BUSOMA, MINOLACS, SOVANA	-
Usines théicoles	OTB Rwegura, OTB Teza, LOVIMAX, PROTHEM, OTB Tora, OTB Buhoro, OTB Jenda	-
Menuiserie	BPEAE, CDC Butezi	-
Extraction de la tourbe et fabrication de briquettes	BPEAE, KEBUKO	-

### 5.3.3 Secteur Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT)

Le secteur Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT) constitue l'un des principaux secteurs contributeurs aux émissions et absorptions de gaz à effet de serre au Burundi. Son suivi nécessite la mobilisation d'un large éventail d'institutions intervenant dans la gestion des terres, la production agricole, l'élevage, la foresterie, l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles.

L'analyse réalisée dans le cadre du BUR1 avait permis d'identifier plusieurs institutions impliquées dans la collecte des données relatives aux activités agricoles, pastorales et forestières. Toutefois, les consultations menées dans le cadre du projet CBIT ont révélé l'existence de nombreuses autres structures disposant d'informations pertinentes qui n'étaient pas systématiquement mobilisées lors des exercices précédents.

Les ateliers ont notamment mis en évidence la nécessité de renforcer l'implication des administrations provinciales et communales, des services techniques déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, des organismes de recherche, des institutions spécialisées dans l'aménagement du territoire ainsi que des entreprises intervenant dans les filières agricoles et forestières.

Les consultations ont également permis d'identifier plusieurs catégories de données qui ne faisaient pas encore l'objet d'une collecte systématique, notamment les perturbations des terres forestières, les superficies affectées par les incendies, les sols organiques, l'extraction de la tourbe, les pertes de carbone dans les sols et les flux associés à certaines pratiques agricoles.

L'actualisation de la cartographie montre ainsi une évolution importante vers une approche plus intégrée, impliquant un nombre croissant d'acteurs publics, privés et communautaires afin d'améliorer la couverture et la qualité des données.

Tableau 4: Actualisation des parties prenantes du secteur AFAT

<b>Données d'activité</b>	<b>Institutions déjà impliquées</b>	<b>Institutions à impliquer ou susceptibles d'être mobilisées</b>
Effectif des animaux domestiques	BPEAE	BPEAE, Administration, Services de l'Élevage, DGAEVMA via les DPEAE
Superficies des terres par catégories d'affectation	OBPE, DPEAE, Services fonciers communaux	OBPE, BPEAE, OBUHA, Administrations communales, DGAT
Changements d'affectation des terres et incendies de forêts	OBPE, DPEAE	OBPE, BPEAE, Protection civile, Administrations locales, Services d'aménagement du territoire
Enlèvements de bois (bois rond)	OBPE	OBPE, BPEAE
Extraction de bois de chauffage	OBPE	OBPE, BPEAE
Zones affectées par les perturbations dans les terres forestières	Non estimé (NE)	OBPE, Protection civile, Croix-Rouge, Administrations locales
Superficie des sols organiques drainés	NE	ONATOUR, BPEAE, OBPE, DGAT, DGRIDS
Cultures ligneuses pérennes établies et récoltées sur terres cultivées	BPEAE	BPEAE, ODECA, OTB, PROTEM, LOVIMAC, DGAEVMA
Cultures ligneuses pérennes établies et récoltées sur terres converties	BPEAE	BPEAE, ODECA, OTB, PROTEM, LOVIMAC, DGAEVMA
Superficies des prairies et terres cultivées sur sols organiques	BPEAE	BPEAE, ONATOUR, Matana, DGAEVMA
Extraction et production de tourbe	NE	ONATOUR, DGATI, DGEREA
Zones de peuplement sur sols organiques	BPEAE	BPEAE, Services d'aménagement du territoire, Administrations locales, DGAT, OBUHA
Production et importation de bois et produits dérivés	NE	OBPE, OBR, Direction de l'Artisanat, Administrations locales, DGAEVMA
Superficies incendiées	NE	OBPE, Administrations locales, Protection civile
Production de chaux et de dolomite	NE	OBM Rutana, BUCECO, Stone Society, BPEAE
Utilisation d'urée et d'engrais azotés	BPEAE	DOEAE, usines théicoles, DGAEVMA, FOMI
Utilisation du fumier pour l'agriculture, le combustible ou la construction	BPEAE	OBPE, Direction de l'Artisanat, BPEAE, Unité Biogaz du Lycée de Makamba
Quantité d'azote appliquée dans le compost, les boues	BPEAE	BPEAE, FOMI, SETAG, OBUHA

d'épuration et autres engrais organiques		
Rendement annuel de matière sèche récoltée	BPEAE	Services de production végétale et techniciens agricoles
Perte annuelle moyenne de carbone du sol	NE	BPEAE, ISABU, Mahwa
Riz inondé : azote provenant des engrais, du fumier, du compost et de la minéralisation des sols	BPEAE	BPEAE, ISABU, DGAEVM

### 5.3.4 Secteur des déchets

Le secteur des déchets constitue une composante importante du système national d'inventaire des gaz à effet de serre. La qualité des estimations dépend fortement de la disponibilité des données relatives aux quantités de déchets produits, collectés, traités ou éliminés.

L'analyse du BUR1 identifiait un nombre limité d'acteurs. Les consultations CBIT ont montré que de nombreuses institutions publiques, collectivités territoriales, entreprises privées et structures sanitaires produisent des informations utiles mais encore insuffisamment exploitées.

Les échanges ont révélé que les données sont fortement concentrées dans les villes de Bujumbura et Gitega, tandis que les autres centres urbains restent peu couverts. Il est donc nécessaire d'impliquer davantage les administrations communales, les ménages, les entreprises de collecte et les structures d'assainissement urbain.

Dans les déchets industriels, plusieurs entreprises agroalimentaires et manufacturières produisent des déchets à potentiel d'émission, mais seule une partie participe aux inventaires.

Les déchets biomédicaux et les eaux usées restent également insuffisamment documentés.

Enfin, les paramètres climatiques utilisés pour les calculs nécessitent une meilleure coordination avec l'IGEBU.

Tableau 5: Actualisation des parties prenantes du secteur des déchets

<b>Données d'activité</b>	<b>Institutions déjà impliquées</b>	<b>Institutions à impliquer ou susceptibles d'être mobilisées</b>
Déchets solides municipaux collectés à Bujumbura	OBUHA, sociétés privées de collecte	Administrations communales, ménages, entreprises locales
Déchets solides municipaux collectés à Gitega	SETAG	Administrations communales, ménages, collecteurs privés
Déchets solides industriels	Certaines industries (COTEBU, CHUK, BRARUDI)	Autres industries agroalimentaires et manufacturières, OBUHA
Eaux usées industrielles prétraitées	COTEBU, CHUK, BRAGITA	Autres industries, OBUHA, services chargés de l'environnement industriel

Déchets biomédicaux dangereux	Hôpitaux disposant d'incinérateurs	Structures sanitaires sans incinérateur, communes, OBUHA
Déchets biomédicaux non dangereux	Hôpitaux pratiquant le brûlage contrôlé	Structures sanitaires sans dispositif approprié, communes, OBUHA
Déchets alimentaires et organiques	Structures sanitaires, communes	Ménages, restaurants, marchés, OBUHA
Traitement des eaux usées spéciales (fosses septiques, compostage, autres)	Hôpitaux, SETAG	Structures sanitaires et collectivités locales non encore couvertes
Paramètres climatiques utilisés pour les sites de décharge	IGEBU	Administrations communales, OBUHA

### Principaux enseignements

L'actualisation de la cartographie du secteur des déchets met en évidence plusieurs défis structurels.

D'une part, la collecte des données demeure fortement concentrée dans quelques centres urbains et quelques établissements industriels ou sanitaires, ce qui limite la représentativité nationale des estimations. D'autre part, de nombreux producteurs de données potentiels, notamment les administrations communales, les ménages, les opérateurs privés et certaines structures sanitaires, ne sont pas encore pleinement intégrés au système national MRV.

L'analyse montre également que les données relatives aux déchets organiques, aux eaux usées et aux déchets biomédicaux restent insuffisamment documentées, ce qui constitue une source importante d'incertitude pour les inventaires nationaux de GES.

Enfin, le renforcement des mécanismes de coordination entre les institutions responsables de l'environnement, de l'assainissement, de la santé publique et des collectivités territoriales apparaît essentiel pour assurer la pérennité du système de collecte des données et répondre aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

#### 5.3.5 Mise en œuvre et suivi de la CDN

L'actualisation de la cartographie des parties prenantes a également porté sur les institutions impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation prévues dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée du Burundi. Contrairement aux inventaires de gaz à effet de serre, qui mobilisent principalement les producteurs de données sectorielles, le suivi de la CDN nécessite l'implication d'un éventail beaucoup plus large d'acteurs publics, privés, académiques et communautaires chargés de mettre en œuvre les actions climatiques.

Les consultations menées dans le cadre du projet CBIT ont permis d'identifier les institutions responsables ou contributrices à la réalisation des différentes mesures de la CDN. Cette analyse a notamment mis en évidence le rôle central des institutions intervenant dans les secteurs de

l'énergie, des transports, de l'agriculture, de la foresterie, de l'industrie, de la santé, de l'éducation, de la recherche et du développement communautaire.

Dans le secteur de l'énergie, les principales responsabilités concernent le développement des infrastructures hydroélectriques et solaires, l'amélioration de l'accès à l'électricité, la promotion des énergies renouvelables ainsi que le déploiement de technologies énergétiques à faibles émissions de carbone. Les institutions telles que la Direction Générale de l'Énergie, la REGIDESO, l'Agence Burundaise de l'Électrification Rurale (ABER) et l'Autorité de Régulation des secteurs de l'Eau, de l'Énergie et des Mines (AREEN) jouent à cet égard un rôle déterminant.

Dans le secteur Agriculture, Foresterie et Autres Affectations des Terres, les consultations ont mis en évidence la contribution de nombreuses structures techniques et scientifiques, notamment les directions chargées de l'agriculture, de l'élevage, des forêts, de l'environnement et de la recherche agronomique. Ces institutions interviennent dans les programmes de reboisement, d'agroforesterie, de restauration des écosystèmes, d'amélioration des pratiques agricoles et de promotion de technologies agricoles résilientes au climat.

Le secteur des transports implique principalement les institutions chargées de la mobilité urbaine et du transport collectif, qui contribuent à la réduction des émissions associées aux véhicules individuels. Les entreprises publiques de transport ainsi que les structures de régulation du secteur jouent un rôle important dans la mise en œuvre des mesures prévues par la CDN.

Dans le secteur industriel, les actions concernent principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'adoption des énergies renouvelables, la valorisation des déchets et le développement de technologies de production moins émettrices de gaz à effet de serre.

Les consultations ont également montré l'importance croissante des organismes de recherche, des universités, des organisations non gouvernementales, des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé dans la mise en œuvre des objectifs climatiques du Burundi.

L'analyse met ainsi en évidence que la réussite de la CDN dépend non seulement de la disponibilité des données nécessaires au suivi des indicateurs, mais également de la capacité des différentes institutions à mettre en œuvre les actions prévues et à transmettre régulièrement les informations relatives aux progrès réalisés.

Tableau 6: Principales parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN

<b>Institution</b>	<b>Principaux domaines d'intervention dans la CDN</b>
DGE	Développement des infrastructures hydroélectriques et promotion des énergies renouvelables
REGIDESO	Développement de l'énergie solaire, biogaz, électrification et valorisation énergétique des déchets
ABER	Électrification rurale et réduction des émissions liées à l'accès à l'énergie
AREEN	Régulation du secteur énergétique

DGAEVMA	Reboisement, restauration des paysages et protection des bassins versants
DGEREA	Promotion des espèces végétales à valeur écologique, nutritionnelle et mellifère
OBPE	Coordination des actions climatiques, reboisement, agroforesterie et promotion des pratiques agricoles durables
ISABU	Recherche agronomique, amélioration des pratiques agricoles et réduction des émissions du secteur AFAT
SRDI	Développement de variétés de riz moins émettrices de méthane
DG Transport	Promotion des transports à faibles émissions
DG Industrie	Technologies industrielles sobres en carbone et valorisation énergétique des déchets
OTRACO	Développement du transport collectif
AMPF	Appui à la mobilité durable
BRARUDI	Adoption des énergies renouvelables et efficacité énergétique
BUCECO	Amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels
DGIB	Développement des infrastructures de biogaz
DGSTR	Électrification des établissements scolaires et développement des infrastructures énergétiques
DPSDSDCE	Gestion des déchets, assainissement et électrification des infrastructures sanitaires
Croix-Rouge du Burundi	Diffusion des foyers améliorés et sensibilisation communautaire
FAO	Appui au reboisement, à l'agroforesterie et à l'agriculture résiliente

### Principaux enseignements

L'actualisation de la cartographie des parties prenantes du suivi de la CDN révèle une diversification importante des acteurs impliqués depuis la préparation du BUR1. Alors que les arrangements institutionnels du BUR1 étaient principalement orientés vers la préparation des inventaires de gaz à effet de serre et des communications nationales, la mise en œuvre de la CDN mobilise aujourd'hui un réseau beaucoup plus large d'institutions publiques, d'organismes de recherche, d'entreprises publiques et privées, de collectivités territoriales et de partenaires techniques et financiers.

Cette évolution confirme la nécessité de mettre en place un mécanisme institutionnel formel de coordination du suivi des progrès de mise en œuvre de la CDN afin d'assurer la collecte régulière des données, le suivi des indicateurs sectoriels et la préparation des futurs Rapports Biennaux de Transparence (BTR) conformément aux exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

### 5.4 Analyse transversale

L'analyse globale montre une transformation structurelle du système MRV/MNV au Burundi. Le réseau d'acteurs s'est élargi de manière significative, passant d'un noyau institutionnel restreint à un système multisectoriel intégrant désormais les administrations locales, le secteur privé, les institutions de recherche, les partenaires techniques et financiers et les organisations communautaires.

Cette évolution améliore la couverture des données mais introduit également des défis de coordination, d'harmonisation et de gestion des flux d'information.

## **5.5 Lacunes et besoins de renforcement**

Les principales limites concernent :

- l'intégration encore partielle de certains acteurs identifiés ;
- l'absence de mécanismes formalisés de coordination ;
- la fragmentation des flux de données ;
- la faible institutionnalisation du rôle de certains acteurs du secteur privé et communautaire.

Le renforcement du système nécessite donc une formalisation des rôles, une structuration des mécanismes de coordination et une amélioration des dispositifs de partage de données.

La mise à jour de la cartographie des parties prenantes montre une évolution majeure du système MRV/MNV au Burundi. Le passage vers un système élargi et multisectoriel constitue une avancée importante vers un dispositif de transparence climatique plus complet.

Toutefois, cette évolution doit être accompagnée d'un renforcement institutionnel afin de garantir la cohérence, la qualité et la durabilité du système national de transparence climatique.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Le présent rapport, élaboré dans le cadre du projet CBIT intitulé « *Updated report on the mapping and analysis of relevant stakeholders, the legal and regulatory frameworks, and the current Measurement, Reporting and Verification system* », a permis de dresser une analyse actualisée et structurée du système national de transparence climatique du Burundi, en mettant l'accent sur trois dimensions essentielles : les parties prenantes, le cadre institutionnel et juridique, ainsi que le système MRV existant.

L'analyse du système MRV actuel met en évidence des progrès significatifs réalisés au cours des dernières années. Le renforcement du cadre institutionnel, notamment à travers l'adoption du décret n°100/206 du 28 septembre 2021, a permis de clarifier les rôles des principales institutions impliquées dans la production des inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Les exercices successifs de rapportage climatique, notamment les Communications Nationales et le BUR1, ont également contribué au développement des capacités techniques nationales et à l'amélioration progressive des méthodes de collecte et de traitement des données.

Toutefois, malgré ces avancées, le système MRV demeure encore en phase de consolidation. Les mécanismes de coordination interinstitutionnelle restent partiellement formalisés, la disponibilité et la qualité des données varient selon les secteurs, et l'absence d'une plateforme intégrée de gestion des données limite encore l'efficacité globale du dispositif. Par ailleurs, les capacités techniques inégales entre les institutions et la dépendance persistante aux financements extérieurs constituent des contraintes importantes pour la durabilité du système.

L'actualisation de la cartographie des parties prenantes a, quant à elle, révélé une évolution majeure du système national de transparence climatique. Le réseau d'acteurs s'est considérablement élargi au-delà des institutions publiques traditionnellement impliquées dans les inventaires de GES, pour inclure désormais le secteur privé, les administrations locales, les institutions de recherche, les organisations communautaires ainsi que les partenaires techniques et financiers. Cette évolution traduit un passage progressif vers un système de transparence climatique plus intégré, couvrant l'ensemble des exigences du Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris.

Cependant, cet élargissement du réseau d'acteurs s'accompagne de nouveaux défis liés à la coordination, à la formalisation des rôles et à l'harmonisation des mécanismes de collecte et de partage des données. Plusieurs acteurs identifiés disposent encore d'un potentiel insuffisamment exploité dans le système MRV/MNV, ce qui limite la complétude et la robustesse des inventaires nationaux ainsi que du suivi de la CDN.

Dans ce contexte, le renforcement du système national de transparence climatique apparaît comme une priorité stratégique. Il s'agit notamment de consolider les arrangements institutionnels, de formaliser les mécanismes de coordination multi-acteurs, de renforcer les capacités techniques des institutions concernées et de mettre en place des dispositifs plus intégrés de gestion et de partage des données.

En définitive, le système MRV du Burundi constitue aujourd'hui le principal cadre national de production et de gestion des informations relatives aux émissions de gaz à effet de serre et au suivi des actions climatiques. Les progrès réalisés constituent une base solide pour les prochaines étapes de consolidation, mais plusieurs défis institutionnels, techniques et

organisationnels doivent encore être relevés afin de garantir la fiabilité, la pérennité et l'efficacité du système national de transparence climatique.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. République du Burundi, Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage. (2019). *Troisième communication nationale sur les changements climatiques*. Disponible sur : [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/burundi%20tnc\\_final.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/burundi%20tnc_final.pdf)
2. République du Burundi. (2015). Contributions déterminées au niveau national (CDN).
3. OBPE. (2019). Rapport thématique sur les circonstances nationales et arrangements institutionnels pour le rapport biennal actualisé.
4. OBPE. (2021). *Rapport des inventaires de gaz à effet de serre*.
5. OBPE. (2021). *Rapport thématique sur le système MRV*.
6. OBPE. (2021). *Rapport sur les contraintes et lacunes, les besoins financiers, techniques et de capacités connexes et soutien reçu*.
7. OBPE. (2021). *Rapport d'étude d'évaluation des mesures d'atténuation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour le secteur Déchets*.
8. OBPE. (2022). *Rapport d'étude d'évaluation des mesures d'atténuation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour le secteur AFAT*.
9. OBPE. (2022). *Rapport d'étude d'évaluation des mesures d'atténuation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour le secteur Énergie*.
10. OBPE. (2022). *Rapport d'étude d'évaluation des mesures d'atténuation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour le secteur PIUP*.
11. République du Burundi. (28 septembre 2021). *Décret n°100/206 portant institutionnalisation d'un Système National d'Inventaire des Gaz à Effet de Serre*.
12. UNFCCC. (2014). *Handbook on Measurement, Reporting and Verification (MRV) for Developing Country Parties*. Disponible sur : [http://unfccc.int/national\\_reports/non-annex\\_i\\_parties/ica/items/8621.php](http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_parties/ica/items/8621.php)
13. *and guidelines for the transparency framework for action and support referred to in Article 13 of the Paris Agreement*. Disponible sur : [https://www.informea.org/sites/default/files/decisions/unfccc/CMA2018\\_03a02E.pdf](https://www.informea.org/sites/default/files/decisions/unfccc/CMA2018_03a02E.pdf)
14. OBPE / République du Burundi. *Etat des lieux des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et des besoins en renforcement de capacités, Burundi*.

